



DEMANDE D'EQUIVALENCE

Objet : Validation du Brevet Fédéral de Muay Thaï (INITIATION - BFMT1) au sein de l'AFMT/FSASPTT

Pour ceux qui souhaitent valider leurs diplômes d'Entraîneur au sein de l'AFMT/FSASPTT, vous trouverez ci-joint le document à remplir et les documents à fournir.

Ces documents sont à nous faire parvenir :

- Par mail à l'adresse suivante : responsabletechnique4@gmail.com

Les Diplômes fédéraux actuellement reconnus par l'AFMT sont ceux des fédérations suivantes :

- FFBT
- FBTMTDA
- FFMDA
- FMDA
- FFSCDA Muay Thaï
- FFKMDA Muay Thaï

J'attire votre attention sur le fait que la validation de votre ou vos diplômes au sein de l'AFMT/FSASPTT, ne sera effective que lorsque nous aurons votre dossier avec l'ensemble des documents demandés, soit :

- La fiche de renseignement (dûment remplie),
- Votre CV d'entraîneur,
- Une photo,
- Les copies de vos diplômes + PSC1 (Brevet Secouriste)
- Casier judiciaire N°3
- Le numéro d'affiliation de votre club au sein de l'AFMT/FSASPTT pour la saison en cours.
- Votre numéro de licence FSASPTT pour la saison en cours.
- Un chèque de 200,00 € pour les frais administratifs

Attention : Aucun dossier ne sera examiné sans l'ensemble de ses pièces.

Je vous rappelle que pour le BFMT2, il n'y a plus d'équivalence.

Je me permets aussi de vous rappeler, que seule la Commission Technique Nationale est habilitée à valider vos diplômes au sein de l'AFMT/FSASPTT.

Par ailleurs, nous mettons en place des sessions de formation BFMT initiation, BFMT1 et 2 ainsi que des diplômes d'état BPJEPS et DEJEPS.

Merci de faire passer l'information auprès de vos assistants et futurs entraîneurs.

Bien à vous

La Commission Technique AFMT/FSASPTT

ACADEMIE FRANCAISE DE MUAY THAI

1 Rue Tristan Tzara 75018 Paris-mail : administration@afmt.fr - Tel : 0171486094

sous l'égide de La **FÉDÉRATION SPORTIVE DES ASPTT**, agréée par le Ministère de la Jeunesse et des Sports par arrêté du 26 juillet 2005, reconnue d'utilité publique par l'ordonnance n°2015-904 du 23 juillet
Agrément du Ministère de la Jeunesse et des Sports le 26 juillet 2005 sous le n°MJSK05701 44A.